



Revue d'histoire de l'enfance « irrégulière »

Le Temps de l'histoire

Numéro 9 | 2007

Violences et jeunesse

La riposte des moins que rien : les adolescents de l'Assistance publique et l'usage de la violence (1900-1940)

Ivan Jablonka



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/rhei/2032>

DOI : 10.4000/rhei.2032

ISBN : 978-2-7535-1648-9

ISSN : 1777-540X

Éditeur

Presses universitaires de Rennes

Édition imprimée

Date de publication : 15 novembre 2007

Pagination : 47-56

ISSN : 1287-2431

Référence électronique

Ivan Jablonka, « La riposte des moins que rien : les adolescents de l'Assistance publique et l'usage de la violence (1900-1940) », *Revue d'histoire de l'enfance « irrégulière »* [En ligne], Numéro 9 | 2007, mis en ligne le 02 novembre 2009, consulté le 19 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/rhei/2032> ; DOI : 10.4000/rhei.2032

La riposte des moins que rien

Les adolescents de l'Assistance publique et l'usage de la violence (1900-1940)

Ivan Jablonka ⁽¹⁾

Enfants rejetés, enfants en surnombre, enfants auxquels on impute toutes sortes de tares, les trouvés des XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles n'ont souvent connu que de mornes destins. En premier lieu, c'est la mort qui les attendait. S'ils survivaient aux terribles conditions du transport et de la mise en nourrice, les enfants abandonnés devenaient généralement artisans, valets de ferme, servantes, soldats ou matelots. Le hasard, sous l'Ancien Régime et dans la première moitié du XIX^{ème} siècle, entre peu dans le cours de ces existences : tout semble joué d'avance.

Bien qu'il soit mal connu, le destin des enfants trouvés a généralement été qualifié de « triste ». Un disciple de Foucault écrit par exemple que ces êtres « nés sans espérance humaine » vivent « aux frontières d'une société dont ils sont, par hasard, les bavures », maintenus « à l'intérieur du champ clos de la charité, pour finir souvent dans le monde non moins séparé des prisons ». ⁽²⁾ Triste destin, soit. Il est certain que les enfants trouvés meurent jeunes et, lorsqu'ils survivent, sont exploités et mal considérés. Il est non moins certain que, passé l'âge de la majorité, l'État n'entend pas remédier à la situation de grande précarité qui est la leur. Mais ces conclusions ne découlent-elles pas aussi, paradoxalement, de l'absence de preuves ? Pour le XIX^{ème} siècle, on peut se demander si cette « tristesse » ne suinte pas de la mémoire conservée par la bureaucratie de la bienfaisance – les orphelinats, les institutions religieuses et les colonies agricoles. Les écrivains réalistes, quant à eux, ont mis en scène la déveine d'individus brisés, promis au vagabondage et à la misère après une enfance sans joie.

Les pupilles ⁽³⁾ de l'Assistance publique sont-ils en tous temps et en tous lieux des victimes, comme le supposent de tenaces préjugés ? Sous la Troisième République, leurs griefs s'articulent autour de trois axes : les violences subies, la charge de travail et les atteintes à l'honneur. Pourtant, les patrons ne sortent

(1) Maître de conférences à l'université du Maine.

(2) Yvonne Turin, « Enfants trouvés, colonisation et utopie. Étude d'un comportement social au XIX^{ème} siècle », *Revue historique*, n° 244, 1970, p. 329-331.

(3) Le terme « pupilles » désigne à la fois une situation juridique précise (enfants abandonnés ou orphelins) et un terme générique utilisé par les responsables de l'Assistance publique pour désigner tous les mineurs pris en charge.

(4) Sur les violences et vengeances rurales, voir : Jean-Claude Chesnais, *Histoire de la violence en Occident de 1800 à nos jours*, Paris, Robert Laffont, 1981 ; Robert Muchembled, *La violence au village. Sociabilité et comportements populaires en Artois du XV^e au XVII^e siècle*, Bruxelles, Brepols, 1989 ; et Alain Corbin, *Le village des cannibales*, Paris, Aubier, 1990.

(5) Sur les jeunes travailleurs, voir : Colin Heywood, *Childhood in Nineteenth-Century France. Work, Health and Education among the "classes populaires"*, Cambridge, Cambridge University Press, 1988 ; Lee Shai Weissbach, *Child Labor Reform in Nineteenth-Century France*, Baton Rouge-Londres, Louisiana State University Press, 1998 ; et, plus précisément, P. Marchand, *Le travail des enfants dans le*

département du Nord au XIX^e siècle, Lille, CRDP, 1981 ; Yves Tyl, *Le travail des enfants au XIX^e siècle. Une région : l'Alsace. Un métier : la verrerie*, thèse d'histoire, université Paris VII, 1988 ; et Roland Caty, [dir.], *Enfants au travail. Attitudes des élites en Europe occidentale et méditerranéenne aux XIX^e et XX^e siècles*, Publications de l'université de Provence, 2002.

Sur les expériences juvéniles au village, on consultera : Jean-Claude Farcy, *La jeunesse rurale dans la France du XIX^e siècle*, Paris, Éditions Christian, 2004 ; et Jean-Claude Farcy, « Jeunesses rurales dans la France du XIX^e siècle », *Revue d'histoire du XIX^e siècle*, n° 8, 1992, p. 19-38.

pas toujours vainqueurs des conflits de travail, car les enfants assistés n'endurent pas passivement les torts qu'on leur fait. La violence leur permet d'exprimer leur mécontentement et de recouvrer leur honneur, en l'absence d'une famille apte à les défendre. La violence (comme attaque) et la vengeance (comme contre-attaque) permettent de réparer un préjudice moral ou matériel. Elles peuvent être remplacées par l'arrangement, auquel cas la dette d'honneur disparaît au profit d'un apaisement durable. Sinon, l'affront peut donner naissance à une *vendetta* parfois étalée sur plusieurs années, voire sur plusieurs générations.⁽⁴⁾ Les enfants assistés y ont parfois recours : le conflit de travail se dénoue alors en force.

L'art de nuire : calomnie et injures

À l'instar des enfants de familles pauvres, les adolescents de l'Assistance publique sont placés dans les fermes des environs comme domestiques.⁽⁵⁾ De même qu'ils ont été placés, entre leur naissance et 2 ans, sur le marché des nourrices pour bénéficier du lait maternel, de même ils entrent, à l'âge de 13 ans, sur le marché du travail pour monnayer leur force physique et éventuellement leur savoir-faire. Le plus souvent, ils sont embauchés au cours d'une foire aux domestiques qu'on appelle la louée. Le parti pris agricole de l'Assistance publique et les besoins des cultivateurs, dans un contexte d'exode rural, se combinent pour créer un marché du travail fluide où les pupilles circulent entre l'âge de 13 et 21 ans. Cette adéquation entre une offre et une demande fait des enfants assistés une main-d'œuvre captive.

Sur l'ensemble de la période, la règle du travail agricole est générale et intangible. Or la valeur symbolique attachée à la terre, les espérances des jeunes gens et les possibilités objectives d'ascension sociale sont sujettes à

variation. Au lendemain de la première guerre mondiale, les mutations socio-économiques accentuent chez les jeunes le refus de la terre. Les enfants de l'Assistance publique se montrent particulièrement rétifs, car non seulement ils sont orientés autoritairement vers l'agriculture, mais ils sont relégués à des emplois subalternes. Les filles sont de plus en plus rebutées par le travail des champs. En septembre 1923, une pupille plaide sa cause auprès du directeur : « J'ai 18 ans, je suis en âge de me faire une position meilleure que celle d'ouvrière agricole. »⁽⁶⁾ Les garçons eux-mêmes s'élèvent contre l'obligation agricole. Au lendemain de la guerre, un garçon gagé à Oneux (Somme) depuis 1913 tente « par tous les stratagèmes possibles de se faire placer en ville ».⁽⁷⁾ En 1937, un garçon gagé à Parfondeval (Aisne) depuis un an affirme qu'il veut devenir « mécanicien ou épicier ». Il adresse au directeur un ultimatum : « Dès l'année dernière, je n'aurais point voulu rester dans les fermes parce que le métier me dégoûte. [...] Tâchez de me caser dans le commerce. »⁽⁸⁾

Ces refus plus ou moins fermes sont adressés, par écrit, à l'administration tutrice. Mais lorsqu'ils entrent en conflit avec leur employeur, les pupilles ont recours à tout un arsenal d'expressions injurieuses, d'attitudes méprisantes et de médisances vipérines. L'enchaînement des marques de dédain et des insultes permet aux adversaires d'établir une « comptabilité des différends ».⁽⁹⁾ Les pupilles expriment souvent leur aversion et leur haine par l'injure. En mars 1916, une jeune orpheline de 14 ans brise un carreau et renverse les fleurs de sa patronne avec sa fourche ; une dispute éclate, au terme de laquelle la pupille traite sa patronne de « paresseuse » et déclare qu'elle est « une sale bête ».⁽¹⁰⁾ En 1922, un patron se plaint d'une fille de cour auprès du directeur de l'agence de Doullens (Somme) : « Aussitôt qu'on lui commande du travail ce n'est que de la rouspétance. [...] Il n'y a pas moyen » de la faire travailler, car alors elle « vous répond comme un chien et [...] nous traite de sale Boche ».⁽¹¹⁾

Une fois l'injure lancée, domestique et patron sont ennemis, à moins que le fautif n'accepte de reconnaître ses torts. On dit alors qu'il y a « arrangement » et l'honneur est sauf. En juillet 1917, un pupille de la Somme qui vient de quitter son patron retourne chez lui pour récupérer ses effets. La maîtresse de maison refuse de le laisser entrer, arguant qu'elle n'a reçu aucun ordre de l'inspecteur départemental d'Amiens. « Comme j'étais sur le seuil de ma porte, raconte la cultivatrice aux gendarmes, il m'a bousculée pour s'in-

(6) Les dossiers des enfants de l'Assistance publique sont conservés au siège de l'actuelle Direction de l'action sociale, de l'enfance et de la santé de la ville de Paris. Nous identifierons ce fonds d'archives par le sigle DASES. DASES, Viviane Roëuf, née le 12 août 1905, admise le 21 avril 1913 (à 7 ans et demi), en dépôt, agence d'Abbeville. Les enfants relevant de l'Assistance publique de la Seine étaient transférés depuis Paris jusque dans des agences de placement disséminées sur tout le territoire français. Les enfants abandonnés dans les villes de province restaient sur place au sein de l'Assistance publique de leur département.

(7) DASES, Charles Roëuf, né le 5 novembre 1902, admis le 21 avril 1913 (à 10 ans et demi), en dépôt, agence d'Abbeville.

(8) DASES, Pierre-Georges Kolwezi, né le 29 août 1922, admis le 17 septembre 1922 (à 3 semaines), abandonné, agence de Romorantin.

(9) Frédéric Chauvaud, *Les passions villageoises au XIX^{ème} siècle. Les émotions rurales dans les pays de Beauce, du Hurepoix et du Mantois*, Paris, Publisud, 1995, p. 20.

C'est l'une des caractéristiques de « l'homme-en-compte » (*ibid.*, p. 50).

Sur la question des injures, on consultera P. Burke, « L'art de l'insulte en Italie aux XVI^{ème} et XVII^{ème} siècles », *Mentalités*, 1989, p. 49-62 ; Roland Bizien, « Boire, se battre et s'injurier : la violence ordinaire à Brest à la fin du XIX^{ème} siècle », *Violence et société en Bretagne et dans les pays celtiques*, Brest, UBO, 2000, p. 219-242 ; et, dans un registre plus religieux, Jean Delumeau, *Injures et blasphèmes*, Paris,

Imago, 1989, ainsi que G. I. Hughes, *Swearing : A Social History of Foul Language, Oaths and Profanity in English*, Oxford, Blackwell, 1991.

À l'opposé, voir Anna Bryson, *From Courtesy to Civility*, Oxford D. Phil. thesis, 1984 ; et P. Burke, « Les langages de la politesse », *Terrain*, n° 33, septembre 1999.

(10) DASES, Michelle Sallan, née le 12 décembre 1901, admise le 15 juin 1911 (à 9 ans et demi), orpheline, agence d'Abbeville. Être traité de fainéant constitue l'« une des offenses les plus graves » (Frédéric Chauvaud, *Les passions villageoises au XIX^{ème} siècle, op. cit.*, p. 158).

(11) DASES, Huguette Landier, née le 28 février 1903, admise le 30 novembre 1905 (à 2 ans et demi), agence de Doullens.

roduire dans ma demeure, me traitant de putain, vache, ivrognesse, ajoutant que ma maison était un bordel, puis il s'en est allé en traitant aussi ma fille Marguerite [âgée de 13 ans] de vache. [...] Je ne lui ai pas rendu ses effets ni son linge. » Confronté à ce témoignage, le garçon reconnaît les faits et regrette sa conduite. L'affaire se conclut à l'amiable. Le gendarme précise d'ailleurs que le jeune coupable « est assez bien considéré, il n'est pas réputé violent et n'a pas l'habitude de s'adonner à la boisson, mais il est naturellement grossier ». ⁽¹²⁾ En l'absence d'excuses, le conflit peut donner naissance à une haine inexpiable. Ainsi, en juillet 1914, un agriculteur de Crécy-en-Ponthieu (Somme) explique à l'inspecteur départemental pourquoi il a renvoyé son valet de char-rue âgé de 20 ans : après l'avoir « insulté en plein public », celui-ci a refusé de faire amende honorable. ⁽¹³⁾

Plus que l'honneur, la réputation est le point sensible des paysans. Les pupilles en conflit avec leur patron s'attaquent souvent à son capital symbolique, doté d'une valeur primordiale dans la mesure où il commande les relations avec le voisinage (et le directeur d'agence). Les lettres de dénonciation fonctionnent sur le même mode. En 1915, un pupille placé à Saint-Aignan (Loir-et-Cher) refuse de rester dans le pays où, dit-il, « il n'y a que des voleurs et des assassins ». ⁽¹⁴⁾ En août 1916, un garçon de 14 ans gagé à Pruniers (Loir-et-Cher) raconte dans le village que ses patrons lui ont fait manger « des poules crevées et du veau mort ». Le patron récuse les allégations du pupille et accuse « sa mauvaise langue ». ⁽¹⁵⁾ La même année, un garçon de 16 ans prétend qu'il a été mis à la porte par ses patrons. C'est une calomnie, répondent ces derniers, puisque « ces enfants n'ont pas de parents ; ces enfants-là on les regarde comme de la famille ». ⁽¹⁶⁾ En novembre 1940, un cultivateur de Lanthenay (Loir-et-Cher) rap-

porte au directeur qu'une jeune fille de 18 ans a rompu son contrat avec pertes et fracas : « Elle s'est énervée en me disant "je fiche le camp", elle s'est mise à ramasser ses affaires [et à] faire son paquet. » Un peu plus tard, son frère de 20 ans l'a ramenée à la ferme en disant que « ses dimanches étaient à elle, qu'à la campagne on travaille, [que] l'on était martyr et que l'on n'avait pas d'agrément, [que] l'on passe selon lui pour des bêtes et que sitôt qu'il pourrait ramener ses sœurs à Paris qu'il le ferait [sic] ». ⁽¹⁷⁾ Toutes ces altercations mettent aux prises des cultivateurs et des enfants moralement abandonnés, en garde ou en dépôt, arrivés tard dans le service et façonnés par un autre modèle éducatif, donc prompts à déprécier le mode de vie rural et agricole qu'on leur a brutalement imposé. On observera également que ces différends surviennent pendant les deux guerres mondiales, alors que la surveillance des adultes sur les enfants se relâche. ⁽¹⁸⁾

Il est difficile de faire la part entre l'affabulation qui vise à nuire à la réputation d'une famille d'accueil, d'un patron ou d'un village, et la dénonciation de faits réels mais niés par les coupables. Dans tous les cas, il faut une certaine autonomie et un certain courage pour mettre en cause publiquement la probité de tel ou tel, voire dénoncer les valeurs de la communauté toute entière. À tout prendre, ces déclarations tapageuses prouvent que les enfants assistés ne sont pas tenus par la loi du silence. Et des paroles aux actes, il n'y a qu'un pas.

Les mesures de rétorsion auxquelles le pupille se livre en réponse à une contrariété ne sont pas nécessairement accompagnées de violences. Elles peuvent revêtir un aspect de dérision ou d'outrage. En 1917, un garçon de 15 ans se livre à « des farces peu plaisantes. Dernièrement, raconte son patron, il a embarbouillé de navet cuit la grand-mère de ma femme qui est âgée de 82 ans et aveugle », après quoi il a cassé un chaudron de deux cents litres. ⁽¹⁹⁾ La même année, pour raccourcir la traite, une fille de ferme gagée à Citerne (Somme) rajoute vingt-deux litres d'eau dans le lait, soit la moitié du total. Le lait est vérifié à la laiterie. « Vous jugez de l'affront et de ses suites », conclut la patronne catastrophée. ⁽²⁰⁾ La simultanéité de ces deux incidents doit-elle être rapportée à l'état de guerre et au départ des hommes, qui se traduirait par une perte d'autorité sur les domestiques ?

Mais les vengeances des pupilles ne sont pas toujours que puérités et facéties. Avec l'âge, elles deviennent de plus en plus agressives. Tout au long de sa

(12) Archives départementales de la Somme, 3 X 76, Georges Puyez, né le 17 octobre 1898, admis le novembre 1908 (à 10 ans), moralement abandonné, pupille de la Somme.

(13) Archives départementales de la Somme, 3 X 5, Barnabé Loiseau, né le 15 mars 1894, admis en juin 1906 (à 12 ans), en garde, pupille de la Somme.

(14) DASES, Simon Sambin, né en novembre 1902, admis le 10 octobre 1914 (à 12 ans), en dépôt, agence de Romorantin.

(15) DASES, Michel Gredon, né le 16 juin 1902, admis le 27 février 1915 (à 12 ans et demi), en dépôt, agence de Romorantin.

(16) DASES, Hubert Maxin, né le 22 septembre 1900, admis le 5 octobre

1908 (à 8 ans), agence d'Abbeville.

(17) DASES, Victoire Houdin, née le 29 novembre 1922, admise le 27 janvier 1939 (à 16 ans), moralement abandonnée, agence de Romorantin.

(18) La guerre nuit aux besoins fondamentaux des pupilles : une nourriture en quantité suffisante, une scolarité sereine et un placement en famille d'accueil. Les évacuations massives d'enfants, dans les agences proches du front, brisent l'harmonie des familles d'accueil et causent de véritables drames. On peut se demander en outre dans quelle mesure la proximité des combats et la fréquence des bombardements traumatisent les adolescents. En tout état de cause, jusqu'au début des années 1920, la guerre sera invoquée pour atténuer la responsa-

bilité des enfants assistés mis en cause devant la justice.

(19) DASES, Charles Léonton, né le 30 avril 1902, admis le 22 janvier 1907 (à 4 ans et demi), abandonné, agence d'Abbeville.

(20) DASES, Danielle Mudé, née le 7 mars 1902, admise le 24 septembre 1902 (à 6 mois), abandonnée, agence d'Abbeville.

(21) DASES, Raymond Gairy, né le 13 janvier 1901, admis le 12 août 1908 (à 7 ans et demi), abandonné, agence d'Abbeville.

(22) DASES, Hubert Marc, né le 31 juillet 1922, admis le 12 mars 1934 (à 11 ans et demi), abandonné, agence d'Abbeville.

période de tutelle, un garçon décourage ses patrons par sa conduite infantile : en novembre 1914, tout juste gagé, il est renvoyé pour avoir uriné dans sa malle à habits et sur un tas de pommes de terre entreposé à la cave. Deux ans plus tard, un cultivateur de Quend (Somme) affirme qu'il « a uriné dans son lit par vengeance ». Peu à peu, les agissements se font plus menaçants. En novembre 1917, le directeur le fait admettre à Mettray parce qu'il « menace de tuer gens et bêtes ». Après sa réintégration dans l'agence d'Abbeville en janvier 1919, le pupille poursuit ses actes d'intimidation. Gagé à Caumont (Pas-de-Calais) en 1921, il s'arme d'un bâton et jure qu'il chassera la petite bonne de la ferme ; une semaine plus tard, il refuse d'aller épandre du fumier, défie son patron et « [*l'insulte*] de Boche [*sic*] ». ⁽²¹⁾ La vengeance énurétique a cédé la place à des injures et à des menaces physiques. En mai 1943, le directeur de l'agence d'Abbeville découvre qu'un pupille presque majeur « a acheté, pour faire peur, un couteau énorme ». ⁽²²⁾

Parmi les vengeances les plus graves figurent les agressions contre les animaux.

La cruauté envers les bêtes

La cruauté à l'égard des bêtes est le reflet d'une frustration impuissante : oubliés par le directeur d'agence, soumis aux ordres des maîtres, inférieurs aux domestiques eux-mêmes, les pupilles n'ont plus qu'à s'en prendre aux animaux. Dans les fermes, et en particulier dans les régions pauvres, le bétail a une importance économique vitale ; de ce fait, il est l'objet de toutes les attentions. ⁽²³⁾ Les blessures infligées volontairement aux animaux entrent donc de plain-pied dans le « cycle vindicatif ». ⁽²⁴⁾ Contrairement au « grand massacre des chats » et aux violences ritualisées des apprentis parisiens, la cruauté envers

les bêtes de la campagne permet au domestique de protester contre le maître qui le traite comme un animal, alors que les animaux sont traités mieux que lui.⁽²⁵⁾

Les pupilles de l'Assistance publique recourent fréquemment à cette vengeance. Bergers ou vachers, ils s'en prennent à leurs bêtes. En août 1914, un garçon « fait tuer deux moutons par ses chiens et mordre six ou sept autres ».⁽²⁶⁾ En novembre 1938, un garçon de 16 ans dégoûté par le travail de la terre se montre « brutal envers les animaux lorsqu'on ne le voit pas ». Trois mois plus tard, il est accusé d'avoir « cassé une patte à un mouton ».⁽²⁷⁾ En février 1912, après qu'un concasseur d'avoine lui a écrasé le pouce, un pupille gagé à Gièvres (Loir-et-Cher) menace son patron de « froter bien fort sur le dos des vaches pour tâcher de leur faire mal ».⁽²⁸⁾ En juillet 1920, un orphelin de 18 ans exploité par son patron « a blessé deux vaches à coups de pied ».⁽²⁹⁾

Logiquement, les chevaux sont la cible des garçons plus âgés : ils sont devenus laboureurs. En 1919, un pupille de 17 ans « force la ration d'avoine à donner aux chevaux au point de les rendre malades ».⁽³⁰⁾ En septembre 1923, après le départ de son charretier âgé de 18 ans, un cultivateur de Saint-Hilaire-de-Court (Cher) écrit au directeur qu'« il est méchant pour les chevaux, il se contente pas de les battre avec le fouet, c'est des coups de pied ».⁽³¹⁾ De manière générale, la cruauté envers les bêtes est considérée comme l'ultime défaut qui justifie, avec le renvoi du domestique, sa condamnation morale. En janvier 1900, un cultivateur se plaint que son domestique de ferme insulte sa femme, brise les portes et maltraite les bestiaux « quand il est de mauvaise humeur ».⁽³²⁾ En novembre 1917, un patron reproche à son domestique d'être « paresseux, insouciant, [...] méchant avec ses bêtes ».⁽³³⁾ En 1939, un garçon qu'on a

(23) En 1910, un médecin écrit que le paysan du Périgord traite ses bœufs « avec une douceur, je dirai presque une tendresse, dont on ne peut se faire une idée » (cité par Maurice

Agulhon, « Le sang des bêtes : le problème de la protection des animaux en France au XIX^{ème} siècle », *Histoire vagabonde. Ethnologie et politique dans la France contemporaine*, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque des histoires », 1988, p. 251). Cette douceur idyllique est opposée, à partir du milieu du XIX^{ème} siècle, à la brutalité de certains citadins. Tout un courant réformateur et humanitaire issu du libéralisme (représenté par la loi Grammont en France et l'American Humane Society aux États-Unis) s'efforce de protéger les animaux contre la supposée barbarie des cochers et des employés des abattoirs (*ibid.*, p. 244-251).

(24) Frédéric Chauvaud, *Les passions vilageoises...*, *op. cit.*, p. 105-106. L'auteur cite le cas d'un berger qui blesse huit moutons en leur perforant les intestins.

(25) Sur ces questions, voir : R. Darnton, *The Great Cat Massacre and Other Episodes in French Cultural History*, Basic Books, 1984, p. 75 sq. ; Éric Pierre, *Amour des hommes – amour des bêtes. Discours et pratiques protectrices dans la France du XIX^{ème} siècle*, doctorat en histoire, université d'Angers, 1998 ; le colloque *L'homme et l'animal*, Toulouse, L'Histoire au présent, mai 1987 ; « L'animal, son histoire et ses droits », *Le Débat*, n° 27, novembre 1983, p. 98-151 ; et le numéro spécial sur l'animal domestique, Éric Baratay et Jean-Luc Mayaud, [dir.], *Cahiers d'histoire*, n° 3-4, 1997. On élargira la perspective avec : Éric

- Baratay, *Pour une histoire de l'autre : l'animal, l'enfant, la nature, XVIème-XXème siècle*, HDR en histoire, université Lyon III, 1998 ; et Isabelle Mauz, *Gens, cornes, crocs. Relations hommes-animaux et conceptions du monde en Vanoise au moment de l'arrivée des loups*, thèse pour le doctorat de l'ENGREF, sous la dir. de R. Larrère, 2002.
- (26) DASES, Marcel Charles, né le 5 avril 1900, agence de Romorantin.
- (27) DASES, Léon Fourtou, né le 17 mars 1922, admis 4 novembre 1936 (à 14 ans et demi), abandonné, agence de Romorantin.
- (28) DASES, Eusèbe Huynan, né le 28 février 1898, admis le 28 février 1908 (à 10 ans), abandonné, agence de Romorantin. À cause de sa
- blessure au pouce, le pupille refuse avec colère de s'asseoir au coin du feu, puis s'écrie : « Bien ! puisque c'est ça, je m'en vais, je fous le camp. »
- (29) DASES, Rémi Passavant, né le 21 juin 1902, admis le 7 octobre 1909 (à 7 ans), orphelin, agence d'Abbeville.
- (30) DASES, André Soubeyran, né le 10 mars 1902, admis le 9 octobre 1911 (à 9 ans et demi), en dépôt, agence de Romorantin.
- (31) DASES, Louis Gard, né le 18 novembre 1905, admis le 31 janvier 1919 (à 13 ans), abandonné, agence de Romorantin.
- (32) DASES, Rémi Hocquet, né le 28 avril 1882, admis le 11 mai 1894 (à 12 ans), abandonné, agence d'Abbeville.

forcé à rester vacher est décrit par le directeur comme « travailleur mais un peu brutal envers les animaux ». ⁽³⁴⁾

Nombreux sont les pupilles qui s'estiment traités « pires que des chiens » ou « comme des reptiles ». Vaches, moutons et chevaux deviennent alors des rivaux qui usurpent leur place ; car, humiliés par tout un chacun, les abandonnés ne s'identifient-ils pas secrètement à ces créatures inférieures, muettes, corvéables à merci, qu'ils perçoivent comme des faux frères et surtout comme des compagnons d'infortune ? Au début de *Chiens perdus sans collier*, un agent de police explique à Alain Robert, âgé de 11 ans, qu'on tue les chiens perdus parce que « c'est dangereux pour l'ordre ». Comme tous les « gosses de fourrière », Alain ressent une amitié innée pour les chevaux et les chiens, qui le comprennent, au contraire des hommes. Le garçon finit par s'enfuir avec Caddy, un chien de laboratoire à qui on a greffé un rein. ⁽³⁵⁾

Au final, ces bouffées d'agressivité trahissent la mauvaise protection que la loi et les autorités assurent aux pupilles gagés : incapables de passer par les canaux légaux de la réparation – l'administration locale de l'Assistance publique, la gendarmerie, les tribunaux de simple police –, ils en sont réduits à exprimer leur ressentiment par de vains prurits contre des bêtes qu'on semble leur préférer et qui pourtant leur ressemblent tant.

Pour d'évidentes raisons de prestige, l'Assistance publique est soucieuse de réfuter l'idée selon laquelle les enfants abandonnés seraient prédestinés à une vie misérable. *L'Enquête* de 1860 se fait fort de calculer qu'on ne compte qu'un détenu sur 553 enfants assistés et une prostituée sur 582 filles assistées. Le rapporteur précise : « On ne saurait attendre des malheureux enfants que

recueillent nos hospices ces exemples de moralité, cette fermeté de principes, cette conduite honorable que la société est en droit de demander aux enfants des familles » ; mais l'administration « parvient à éloigner du vice la très grande majorité de ses pupilles ». ⁽³⁶⁾ Cette démonstration permet aux auteurs de faire l'éloge de l'Assistance publique, tout en reportant la faute d'éventuels échecs sur ceux dont elle assure l'éducation, les enfants trouvés.

Avant même la fin de la période de tutelle, l'administration tend à se désengager de l'éducation des pupilles. Sous la Troisième République, après la fin de la scolarité obligatoire, les enfants assistés doivent assumer seuls leur entretien. La tutelle ne cesse pas formellement, mais la surveillance de l'administration se fait moins pesante, notamment parce que les patrons rémunèrent le pupille en échange de son travail, alors que les nourrices sont payées pour lui donner des soins. Pour cette raison, l'enfant de l'Assistance publique doit faire face à de nouveaux devoirs et à de nouvelles menaces. D'un point de vue physiologique, l'adolescence représente une période sans grand danger, où l'on meurt peu ; mais, d'un point de vue sociologique, elle se caractérise par une vulnérabilité redoublée, hors du réseau de soins obligatoires que tisse l'État grâce à la pension de nourrice.

Gagés dans les fermes, les pupilles connaissent un sort pénible. Humiliés en raison de leur origine, ils essuient les mépris du patron, de ses enfants et des autres domestiques. Les servantes de l'Assistance publique, exploitées, maltraitées quand elles ne sont pas violées, endurent un véritable calvaire. La mise en condition, à l'âge de 13 ans, constitue donc une rupture dans la période de tutelle : la sortie de pension, scellée par la séparation avec la famille d'accueil, annonce l'espace des visites du directeur et l'affaiblissement de la surveillance médicale. Travailleurs de l'agriculture, les jeunes gens de l'Assistance publique acquièrent un habitus paysan et s'enracinent dans un terroir : mais, au moment précis où l'administration atteint les objectifs qu'elle s'était fixés, les défenses physiques et administratives des pupilles s'amenuisent.

Sous la Troisième République comme pendant l'Ancien Régime, les enfants assistés sont sans doute des victimes, malmenés en tant que domestiques de l'Assistance publique ; mais ils ne consentent pas toujours à l'injustice, à la violence, à l'escroquerie ou à l'humiliation. Les pupilles ne commettent jamais de meurtres, ⁽³⁷⁾ et, s'ils se battent, ce ne sont que rossés d'ivrognes. En revanche,

(33) DASES, Simon Sambin, né en novembre 1902, admis le 10 octobre 1914 (à 12 ans), en dépôt, agence de Romorantin.

(34) DASES, Clovis Gérard, né le 24 février 1922, admis le 4 août 1923 (à 1 an), abandonné, agence de Romorantin.

(35) Gilbert Cesbron, *Chiens perdus sans collier*, Paris, Robert Laffont, 1954, p. 12-15 et p. 156 sq. Le film *Une vie de chien*, de Charles Chaplin (1918), joue également sur la complicité entre l'animal et le vagabond.

(36) Henry Durangel, *Enquête générale ouverte en 1860 dans les 86 départements de l'empire. Rapport de la commission instituée le 10 octobre 1861, par arrêté de S. Exc. le ministre de l'Intérieur*, Paris, Imprimerie impériale, 1862, p. 141-143.

(37) Le seul incident relevé concerne, en 1923, un valet de ferme de 17 ans qui tire à coups de revolver sur un chef de culture, le blessant grièvement.

la médisance insidieuse, la petite phrase méprisante, l'injure qui fait mouche, l'acte d'éclat, la calomnie et la vengeance ciblée constituent des formes de résistance redoutablement efficaces. La plupart du temps, le langage suffit à vider les querelles, mais les actes de malveillance permettent aussi aux pupilles d'exprimer leur mécontentement et de recouvrer leur honneur, en l'absence d'une famille apte à les défendre. Obtiennent-ils gain de cause pour autant ? Les plaintes auprès du directeur et la cruauté envers les bêtes expriment paradoxalement une impuissance, une faiblesse face aux abus.

Ces vengeances témoignent d'un rapport ambigu avec l'animalité. La cruauté envers les animaux est-elle une manière, pour de petits citadins transférés à la campagne, de rappeler leurs origines ou du moins leur refus des travaux agricoles ? Ces actes s'intègrent pourtant parfaitement dans l'économie des sentiments ruraux. Par ailleurs, les enfants de l'Assistance publique s'attaquent aux animaux – rarement aux hommes – comme s'ils jalouaient ces bêtes d'élevage qu'on bichonne. La violence qui se fait jour ici témoigne d'un refus de l'humiliation, mais elle confine aussi à l'énergie du désespoir. À certains égards, la cruauté des jeunes envers les bêtes illustre une rage face à l'impasse identitaire et à l'exclusion.